Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20261112-SA-ARCUA2026-70-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

CUA Communauté Urbaine d'Alençon

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Direction Générale
Service des Assemblées

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

GC/CT
SA/ARCUA2026-70

ASSEMBLÉES
COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature à la directrice adjointe du Département Aménagement, Développement & Transitions Territoriales

Madame Nathalie LURSON

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté n° 1999-396 du 5 février 1999, portant recrutement par voie de mutation de Madame Nathalie LURSON en qualité d'Agent Administratif à compter du 1er février 1999,

VU l'arrêté n° DRH/ARCUA2015-700 du 2 juin 2015, portant titularisation par voie de détachement de Madame Nathalie LURSON en qualité d'Ingénieure Principale Territoriale au Département Aménagement, Urbanisme et Développement Durable à compter du 5 juin 2015,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2024 relative au renouvellement de la convention portant services communs entre la Communauté urbaine d'Alençon et la Ville d'Alençon,

VU les délibérations du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-Présidents,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

VU la délibération n° 20260924-002 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026 par laquelle le Conseil de Communauté a accepté la délégation en matière d'instruction et délivrance des actes et autorisations relatifs à l'occupation ou à l'utilisation des sols, concernant les communes d'Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Chenay, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, Ecouves, Gandelain, Hesloup, La Ferrière Bochard, La Lacelle, La Roche Mabile, Larré, L'Orée d'Ecouves, Lonrai, Ménil Erreux, Mieuxcé, Pacé, Saint Céneri le Gérei, Saint Denis sur Sarthon, Saint Ellier les Bois, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne-Le Chevain, Semallé, Valframbert et Villeneuve en Perseigne,

VU la délibération n° 20261015-021 du Conseil de Communauté du 15 octobre 2026 par laquelle le Conseil de Communauté a accepté la délégation en matière d'instruction et délivrance des actes et autorisations relatifs à l'occupation ou à l'utilisation des sols, concernant la commune de Ciral,

VU l'arrêté n° SA/ARCUA2026-06 du 29 mai 2026 portant délégation de signature à la directrice adjointe du Département Aménagement, Développement et Transitions Territoriales,

CONSIDERANT que cet arrêté doit être modifié,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner à Madame Nathalie LURSON délégation de signature dans ses attributions d'adjointe de direction du Département Aménagement, Développement & Transitions Territoriales,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° SA/ARCUA2026-06 du 29 mai 2026 portant délégation de signature à la directrice adjointe du Département Aménagement, Développement et Transitions Territoriales, est abrogé,

Article 2 : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente de la Communauté urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

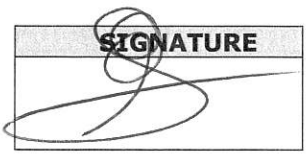
Article 3 : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente de la Communauté urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-après, relatifs notamment** aux actes administratifs :
- documents internes : signature des notes de services concernant l'organisation des différentes missions,
- bons à tirer,
- bons pour accord,
- certificats administratifs liés aux achats pour justifier la facturation,
- certificats administratifs de paiement et autres qui entrent dans le cadre de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre,
- DGD (Décompte Général Définitif),
- Ordre de service,

et en particulier, pour les courriers suivants liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des autorisations et déclarations préalables de publicité, de pré-enseignes et d'enseignes :
- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- lettre de majoration de délais d'instruction,
- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission au Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Article 4 : Est accordée, sous la responsabilité de la Présidente de la Communauté Urbaine, **délégation de signature pour la délivrance de certificat d'urbanisme d'informations (CUa), à** :

Madame Nathalie LURSON,
Ingénieure Principale Territoriale au Département Aménagement, Développement & Transitions Territoriales

SIGNATURE



Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Préfet ainsi qu'à l'intéressée.

Article 7 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, un recours contentieux peut être exercé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Alençon, le 12 NOV. 2026

La Présidente de la Communauté Urbaine,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Sophie DOUVRY

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)